



Visitez le monde en marchant

**Etienne Legendre - Accompagnateur en montagne diplômé d'état**

Courriel : [etiennel@ecorando.fr](mailto:etiennel@ecorando.fr) Internet : <https://www.ecorando.fr>

## **Conditions de vente générale des séjours de randonnées**

**EcoRando, Maison de la Montagne, Randonnées Vercors, Randonnées Haute-Savoie**

**INSCRIPTION** : L'inscription à l'un des séjours implique l'adhésion aux présentes conditions. L'inscription n'est effective qu'à partir de la réception du montant total du séjour, à payer à la réservation. Le règlement du séjour, en euros, peut s'effectuer par chèque payable en France à l'ordre de « Etienne Legendre » ou par virement bancaire.

**PRIX** : Les prestations incluses dans les prix sont précisées dans chaque fiche technique. Ils ne comprennent pas les assurances, les dépenses à caractère personnel (boissons, etc). En sont également exclus le transport pour se rendre au point de rendez-vous.

**ASSURANCES** : En tant qu'Accompagnateur En Montagne, l'organisateur de séjour dispose d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, mais celle-ci ne couvre pas les participants au titre de la responsabilité individuelle. Aussi, une assurance « **RC individuelle accident** », valable pour les accidents de montagne sans limitation d'altitude et couvrant les risques inhérents au voyage et au sport, est conseillée. Vérifiez auprès de votre assureur que vous êtes couvert. Cette assurance s'obtient facilement par adhésion à un club de la Fédération Française de Montagne (CAF, FFME...). Vérifiez également que vous disposez d'une **assurance annulation et rapatriement**. Le paiement par carte bancaire vous donne la possibilité de bénéficier de l'assurance annulation. Vérifiez si votre carte le permet.

**RESPONSABILITE** : Les renseignements donnés sur <https://www.ecorando.fr>, <https://www.maisondelamontagne.com>, <https://www.randonnee-vercors.fr>, <https://www.randonnee-haute-savoie.fr>, les brochures et les courriers de présentation sont données à titre indicatif et ne peuvent engager la responsabilité de l'organisateur. Les photos ne sont pas contractuelles. Si les circonstances l'exigent, les itinéraires ou certaines prestations du programme peuvent être modifiées. Ainsi, à défaut d'enneigement, une randonnée en raquettes pourra être remplacée par une randonnée traditionnelle, sans que cela ne donne lieu à un quelconque dédommagement de la part de l'organisateur.

**ANNULATION / INTERRUPTION de la part de l'organisateur** : L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler un séjour, en raison du nombre insuffisant de participants (minimum indiqué sur la fiche technique du séjour). Une telle décision serait prise et les clients informés au plus tard 21 jours avant le départ. L'organisateur peut également annuler un départ suite à des conditions particulières tenant notamment à la force majeure, événements sociaux, grèves, intempéries, sécurité des participants. Dans ces cas, les participants seront remboursés intégralement des sommes qu'ils ont versées sans toutefois pouvoir prétendre à aucune indemnité supplémentaire. L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme (dates, horaires, itinéraire, encadrement, hébergement, etc), si la météo, les conditions d'enneigement, le niveau des participants ou des événements imprévus l'imposent, particulièrement pour la sécurité du groupe sans que les participants puissent prétendre à aucun remboursement ou indemnité.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et de sécurité données par l'accompagnateur, qui se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement compromet la sécurité ou le bien-être du groupe. Dans tous ces cas, aucune indemnité ou remboursement ne saurait être dus.

L'encadrement se réserve également le droit de demander à un participant d'interrompre son séjour, si celui-ci a un niveau technique ou une condition physique compromettant la sécurité du groupe, aucun remboursement ne pourra être exigé.

**ANNULATION / INTERRUPTION de la part de l'acheteur** : En cas d'annulation de votre part, les sommes versées ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement. Pour les inscriptions individuelles, votre réservation peut être cédée à une autre personne susceptible de vous remplacer, à condition de nous prévenir par téléphone ou par courrier, au moins deux jours avant la date de départ. La non présentation au rendez-vous est équivalente à une annulation et n'ouvre droit à aucun remboursement. De même, l'interruption de séjour, de votre fait ou pour raisons médicales, ne peut donner lieu à aucun remboursement.

En cas de désistement à moins de 30 jours du départ, aucun remboursement ne sera effectué.  
Avant 30 jours : 85 % du prix du séjour sera remboursé.